

COMMUNE DE CREUZIER-LE-VIEUX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2014

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 14 janvier 2014, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, à la salle municipale du Mille-Clubs, sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude TULOUP**, Maire.

* * * * *

APPROBATION du compte rendu du 04 décembre 2013 par les membres présents.

I/ BUDGET 2014 :

Présentation par Le Maire d'une note explicative (avec tableaux de ratios financiers) des grandes orientations budgétaires pour l'année 2014.

* * * * *

II/ DELIBERATIONS :

1/ VVA : Convention Fonds Intercommunal de Cohésion Territoriale (FICT)

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 notamment son article 29, modifiée par la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010, ainsi que les délibérations du Conseil communautaire du 4 avril 2013 et du 18 juillet 2013, et le règlement administratif, financier et fiscal du FICT (annexé à la délibération du 18 juillet 2013), il est nécessaire d'établir une convention entre Vichy Val d'Allier et la commune de CREUZIER-LE-VIEUX pour définir le(s) projet(s) d'intérêt commun soutenu(s) au titre du FICT 2013-2014.

En conséquence, Le Maire propose d'approuver ladite convention pour le projet « **Aménagement et extension de la Mairie** », éligible pour les 2 années 2013-2014 ; elle prévoit le versement au profit de la Commune d'un montant plafond de 20 000€ pour cette période.

Le Conseil Municipal l'autoriser à signer la convention.

2/ PERSONNEL :

a) Modification du temps de travail : considérant l'augmentation de la charge de travail du poste occupé par Mme Sylvie MIGEON, suite à la mise en place de la réforme des nouveaux rythmes scolaires, il est décidé d'augmenter, à compter du 1^{er} février 2014, sa durée hebdomadaire de travail d'1h30 (ce qui le portera à 31h30) et par conséquent, de supprimer le poste initial de 30h00.

b) renouvellements de temps partiels sollicités par les agents suivants :

- M^{elle} Valérie SOULAVIE, Adjoint Territorial d'Animation de 2^{ème} classe, demande le renouvellement de son temps partiel de 80 % pour 1 an, à compter du 1^{er} mars 2014 ;

- M^{elle} Nelly GAY, adjoint Administratif de 1^{ère} classe, temps partiel de 90 % pour 1 an, à compter du 1^{er} avril 2014 ;

- M^{me} Jocelyne DUVERGER, Adjoint Technique de 1^{ère} classe, temps partiel de 90 % pour 1 an, à compter du 1^{er} avril 2014.

Considérant que la continuité et le fonctionnement des services sont assurés en dépit de ces aménagements de temps de travail, le Conseil accepte ces demandes.

c) demande de reconduction du congé parental : M^{me} Armelle CANTAT, ATSEM, sollicite le renouvellement pour 6 mois, soit du 1^{er} mars au 31 août 2014. Accord du Conseil.

d) demande de remboursement de frais de déplacement : de Monsieur Matthieu MICHALET, emploi d'avenir, qui a effectué un déplacement jusqu'à Montluçon dans le cadre de la préparation de son permis PL. Accord du Conseil.

3/ MARCHE PUBLIC : reprise du mur du cimetière

Suite au marché public de travaux de reconstruction du mur du cimetière, le Maire présente le résultat de l'ouverture et de l'analyse des 3 plis reçus, effectuées lors de la commission d'appel d'offres du 16 décembre 2013 :

TABLEAU D'ANALYSE ET DE CLASSEMENT DES OFFRES			
N° du registre	CANDIDATS	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
1	MARTINHO	51 325,50€	61 385,30€
2	MALDAN	45 911,97€	54 910,72€
3	SA BCF	49 278,20€	58 936,73€

Après avoir analysé les offres reçues, le Conseil Municipal choisit de retenir l'offre de l'entreprise **MALDAN** qui, en plus des critères préalablement définis dans l'avis, est le moins-disant ; et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

4/ URBANISME

Suite à une modification de la surface de la parcelle cadastrée section AR n°215, figurant au compte de l'indivision JEANNIN CHALLAL, et qui avait fait l'objet d'une délibération le 06 décembre 2012, Monsieur SECHAUD, Adjoint, propose de modifier cette dernière et de prendre en compte l'emprise réelle de 17 m² au lieu de 21m². Les autres éléments de l'acte d'acquisition ne sont pas modifiés (prix, notaire).

5/ BABY GYM : séances supplémentaires

Dans le cadre du programme de motricité des enfants des services de la Halte-garderie et du Relais des Assistantes Maternelles, une demande de 11 séances supplémentaires a été formulée par ces services : les 03 et 16 octobre ; les 07, 15, 21 et 29 novembre ; les 05, 13 et 16 décembre 2013 ; et les 10 et 24 janvier 2014. Par conséquent, il est proposé de prolonger les contrats de vacataires des 2 jeunes animateurs titulaires du BPJEPS aux mêmes conditions (Mademoiselle Audrey DIDIER et Monsieur Anthony PERROT). Accord du Conseil.

6 / RYTHMES SCOLAIRES : reconduction d'un contrat

Considérant l'application de la réforme des nouveaux rythmes scolaires et ses conséquences sur l'organisation des activités périscolaires, Le Maire propose la reconduction de l'activité musique pour le 2^{ème} trimestre qui a donné pleine satisfaction et, par conséquent, le renouvellement du contrat de vacataire de Monsieur Cédric DUMET, rémunéré 30€ par séance. Accord du Conseil.

7/ ALSH : Régie d'avances

Dans le cadre des activités de l'ALSH, la régie d'avances de crédits doit être renouvelée pour cette année 2014 afin d'assurer le bon fonctionnement du service.

Rappel : le régisseur d'avances ne peut payer que des dépenses qui sont limitativement énumérées dans l'acte constitutif de la régie ; celle-ci permet aux animateurs de régler les menues dépenses nécessaires au bon fonctionnement quotidien des activités (alimentation, médecin, sortie patinoire,...). Les membres du Conseil se prononcent pour le renouvellement de cette régie pour l'année 2014 et pour un montant de 800€, ainsi que la désignation de Madame Brigitte BERNE-MOULIN, directrice, au titre de régisseur.

8/ RECENSEMENT 2014 : modification

Pour les opérations du recensement 2014, une précédente délibération (séance du 04 décembre dernier) avait fixé un montant de rémunération forfaitaire nette de 1 100€ pour chaque agent recenseur. Toutefois, dans un souci d'équité, il est proposé une nouvelle base de rémunération : 150€ pour la semaine de reconnaissance + 950€ pour la phase de récolte des feuilles de logement modulable suivant le nombre exact de logements recensés (le montant par feuille de logement est fixé comme suit : 950€ divisé par le nombre de logement du district). Le Conseil Municipal approuve les propositions ci-dessus et modifie la précédente délibération en conséquence.

9/ MATERIELS A INTEGRER EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte tenu du caractère de durabilité de certains matériels, le Maire propose d'intégrer les achats suivants en section d'investissement afin de récupérer la TVA :

- à l'opération n°146 – Bibliothèque : achat de 2 DVD pour un montant de 107,80€ (facture RDM VIDEO n°13015189). Accord du Conseil Municipal.

* * * * *

III/ QUESTION DIVERSE

1) ALSH : recherche d'un candidat ayant les diplômes d'animateur/directeur ainsi que de surveillant de baignade pour les prochains mois, incluant la période estivale.

Séance levée à 21 heures.